

La CPU donne sa vision des « universités européennes » à intégrer dans le programme Erasmus+ 2021-2027

Paris - Publié le mercredi 25 octobre 2017 à 18 h 33 - Actualité n° 104848

« Les programmes européens à destination des espaces de l'ESR doivent passer à un niveau supérieur de coopération en favorisant la construction de partenariats structurants entre un nombre limité d'établissements du supérieur européens (quatre à six) », indique la CPU dans une position consacrée aux universités européennes, publiée le 24/10/2017.

Cette proposition entend « détailler les grands objectifs et les principes de mise en œuvre des campus transnationaux, que la DG EAC [de la Commission européenne] pourrait mettre en place dans le prochain programme Erasmus+ » (2021-2027).

Dans sa proposition, la CPU défend plusieurs principes :

- « Ces programmes doivent se nourrir des stratégies d'établissements et être au plus près des besoins », en reposant sur « la coopération des établissements disposant d'atouts complémentaires, tant au niveau de la formation que de la recherche ».
- Favoriser une approche « intégrée au niveau européen, avec des liens beaucoup plus forts entre l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ».
- Construire ces universités européennes « sur la base d'une stratégie pluriannuelle communément établie entre les établissements membres (...) souple et inscrite par un soutien dans la durée (cinq ans avec passage par une évaluation à trois ans) ».
- Développer la mobilité, « vecteur important de rapprochement entre des responsables de service des établissements, des enseignants-chercheurs et des étudiants ».
- Placer les « nouvelles approches pédagogiques au cœur des préoccupations de ces universités européennes », en en faisant un critère d'évaluation.
- Harmoniser les règles de financement et des calendriers compatibles entre le FSE et le programme Erasmus+ « afin d'accroître l'effet de levier et un financement complémentaire de mobilité individuelle ».
- Envisager dans le cas des programmes Erasmus+, « un système de bonus pour les établissements membres de campus transnationaux qui postulerait à d'autres actions Erasmus+ utiles à leur stratégie lors de l'évaluation (masters conjoints) ».

Une approche « intégrée, pérenne et ciblée » pour renforcer la stratégie des établissements

La CPU se dit favorable à une approche « intégrée », qui passe par :

- « une gouvernance plus resserrée entre les trois directions générales (notamment DG R&I, DG EAC et DG REGIO) ;

- des liens plus forts et structurants entre les programmes Erasmus+, H2020 et les fonds structurels, et des interactions réelles entre recherche/formation au service de la stratégie mise en œuvre par les établissements d'enseignement supérieur ;
- l'intégration de la dimension recherche dans le programme Erasmus+, quand cela est possible, et de la formation dans le programme H2020, dans le but de faciliter dès que possible le transfert des résultats de la recherche vers la formation, notamment celle des jeunes chercheurs ;
- le renforcement des liens entre les partenaires publics et privés. »

Renforcer le lien formation-recherche

Dans cette perspective, la CPU fait plusieurs propositions, et notamment :

- Le « développement d'un portfolio étudiant et l'acquisition des crédits ECTS dans les différentes institutions en lien avec les partenariats structurants ».
- La création d'un module « afin de sensibiliser les étudiants de premier cycle à la recherche ».
- La création d'un module « afin de sensibiliser les étudiants de premier cycle ainsi que les candidats au doctorat à l'innovation et l'entrepreneuriat ».
- « Inciter fortement à l'intégration et à la dissémination des connaissances des programmes européens de recherche dans le réseau d'établissements lorsque l'un d'eux participe au H2020 et aux futurs projets FP9, et favoriser le transfert quasi systématique des connaissances vers les formations des établissements impliqués ».
- « Inviter les chercheurs/enseignants/innovateurs européens de haut niveau (non membres de l'université européenne) ou de pays hors l'UE en séjour, pendant un à six mois, pour délivrer les cours, partager leurs savoir-faire et développer les interactions entre formation, recherche et innovation. »

Favoriser les mobilités

La mobilité étudiante

Afin de développer cette mobilité, la CPU propose de s'appuyer sur :

- La mobilité de crédits qui devrait concerner un nombre important d'étudiants dans les autres établissements membres du partenariat, qui fera partie des diplômes dans leur établissement d'accueil (études ou stages, dont la longueur peut varier de deux mois jusqu'à un an académique).
- La mobilité dans les programmes de double diplôme (études ou stages d'après les modalités accordées par les partenaires).
- La mobilité dans les programmes de master conjoints ou diplômes conjoints (possibilité d'utiliser Erasmus Mundus programme).
- Un financement de 12 mois pour les doctorants.

La mobilité des enseignants-chercheurs

La création des programmes de double diplôme et de diplômes conjoints implique la mobilité des facultés et des chercheurs :

- en tant que professeur invité (cadre de mobilité ECTS) ;
- en tant que professeur contribuant au montage d'un programme de double diplôme ;
- en tant que professeur contribuant au diplôme conjoint.

Pédagogie innovante

Parmi les nouvelles approches pédagogiques à mettre en œuvre, la CPU cite :

- une approche centrée sur l'étudiant / classe inversée ;
- l'apprentissage mixte (« blended learning »), qui « aide à optimiser le temps passé dans la classe, individualiser les cours et améliorer la qualité des programmes de formation » ;
- l'apprentissage basé sur des problèmes : une « approche centrée sur l'étudiant qui encourage la maîtrise du sujet via un travail collaboratif entre étudiants dans le but de résoudre un problème à solutions multiples. »

Elle préconise aussi le recours au numérique et à la classe virtuelle, « un outil supplémentaire permettant de nouveaux types de coopérations entre établissements, notamment en contribuant à des formations à distance pour les diplômes conjoints ou à des web-séminaires scientifiques pour les doctorants. »

Conférence des Présidents d'Université



Statut : association Loi de 1901

Composition : une centaine de membres votant (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.

Bureau

Gilles Roussel président

Fabienne Blaise, vice-présidente

Khaled Bouabdallah, vice-président

Missions :

- Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.
- Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions et de promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.

Moyens :

- une équipe permanente (27 personnes)
- des conseillers et consultants (7 personnes)
- s'appuie sur l'Amue, (Agence de mutualisation des universités et établissements) qui contribue à l'élaboration d'une offre logicielle performante et à la formation des personnels de l'enseignement supérieur.

Conférence des Présidents d'Université

103 boulevard Saint-Michel

75005 Paris - FRANCE



Fiche n° 1765, créée le 05/05/14 à 12:19 - M&J le 13/10/14 à 13:00

© News Tank 2017 - Code de la propriété intellectuelle : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une œuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »